



## recours administratif , impossibilite de le refaire

Par **grincheux13**, le **22/02/2011** à **11:13**

Bonjour est-il vrai que lorsque que l'on a commencé un recours aupres d'une administration et que l'on ne va pas jusqu'au tribunal administratif , il est impossible de le refaire ?

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **01:55**

Bonjour,  
Votre interrogation manque d'éléments concrets pour que l'on puisse vous répondre à mon avis...

Par **grincheux13**, le **23/02/2011** à **08:39**

Bonjour nous avons un different avec l'arméé.l'armée ne reconnait pas le pacs.une indemnité est attribue aux personnes mariées seulement mais ce probleme a deja fait jurisprudence en faveur du pacs.je laisse un lien pour les decrets concernant cette affaire

<http://www.armees.com/forums/topic/89861-question-sur-le-pacs/>

Pour revenir a mon affaire le but etait de faire un compte rendu a notre organisme de paiement puis a la commission des recours des militaires puis au tribunal administratif pour obtenir le paiement des indemnités de charges militaires.Mais le soucis c'est que je n'ai pas fait le dernier au tribunal par peur des represailles, maintenant ma question c'est est ce que je peux le refaire ou y a t il un autre moyen pour obtenir ces indemnités car l'armée est clairement en tord.

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **11:06**

Bonjour,  
Tout dépend si vous avez laissé passer les différents délais qui ont dû être portés à votre connaissance aux différents stades de votre contestation et par ailleurs la prescription...

Par **grincheux13**, le **23/02/2011** à **11:10**

oui j ai depasse les delais